

République Française  
Département  
Cher

**PROCÈS VERBAL**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 03 AOUT 2023**  
**18h30 - SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

L' an 2023 et le 03 août à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de LIMEUX sous la présidence de YVON Julien, Maire.

**Présents** : M. YVON Julien, Maire, Mmes : KUBLER Sylvia, MOREL Angélique, PAIRAULT Elodie, MM :GRESSETTE Romain, M.PILORGET Franck, ROTINAT Julien.

**Excusé(s)** : M.FAILLOT Benoît

**Absent (s)** : Mme DELAGE Elodie, BEUGIN-FLEURANT Bastien, RAYMOND Philippe.

**Secrétaire de séance** : Mme MOREL Angélique

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil municipal : 11  
En exercice : 7

Date de la convocation : 29/07/2023  
Date d'affichage : 29/07/2023

**Approbation du procès-verbal du 12 juin 2023.**

Les membres du Conseil Municipal **approuvent à l'unanimité** le procès-verbal relatif au Conseil Municipal du 12 juin 2023.

**1 ) COMMERCIALISATION DES PRODUITS ACCIDENTELS DE LA FORET COMMUNALE**  
Réf 15-2023

Le Conseil Municipal demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des produits accidentels dans les parcelles forestières de 1 à 2 et de 4 à 14 de la Forêt Communale.(Tableau PA en pièce jointe)

Le mode de commercialisation retenu sera :

- Pour les Grumes en Bois Façonné (Appel d'Offres / Gré à gré-contrats)
- Pour les Houppiers Délivrance pour l'Affouage (Houppiers et Bois de qualité chauffage)

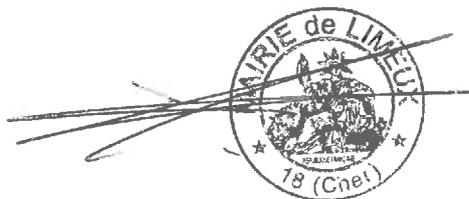
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité donne pouvoir à M. Le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

**2) FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT** Réf : 16-2023

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de reconduire la subvention au Fonds de Solidarité Logement du Conseil Général d'un montant de 150.00€, sans affectation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Le Maire  
YVON Julien



La secrétaire  
MOREL Angélique

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Morel", is written over a set of horizontal lines.